

Parc naturel marin d'Iroise - Groupe de travail « Kayak »-

lundi 20 avril 2009 — locaux AMMP - La gare routière- Brest

Présents (par ordre de présence autour de la table) : Sylvain Dromzee (PNMI*), Jean Marc Terrade (CK Mer*, REEB*), Jean Yves Colin (Canoë-kayak les alligators), David Appéré (CKB*), Marc Berçon (NEF*), Yves Quilbaud (CK Mer*, centre nautique de Paimpol/Loguivy), Yves Beghin (Pagayeurs Marins), Olivier Parsy (Pagayeurs Marins), Bernard Moulin (Bretagne Aventure), Alexis Wargniez (APECS*), Olivier Estienne (Village Vacances APAS*), Quentin Cuillandre (Breizh Kayak Evasion), Philippe Gredat (PNMI*). *Voir liste des abréviations

Thématique de la réunion : «Les pratiques des activités kayak de mer dans l'espace marin classé d'Iroise».

Tour de table de présentation

Philippe Gredat présente le travail actuellement en cours de réalisation par le Parc marin pour l'élaboration de son plan de gestion dont la validité sera de 15 ans.

La première étape (en cours de finalisation) est la réalisation de l'état initial (niveau de connaissances actuel).

La deuxième étape est la définition des objectifs à partir des 10 orientations de gestion.

Il existe peu de données concernant les pratiques du Kayak dans le périmètre du parc, en particulier pour l'archipel de Molène.

Philippe Gredat rappelle quelques chiffres concernant les pratiques « kayak » dans le Finistère communiqués par NEF :

- Seulement 4 % des pratiquants sont licenciés,
- Le kayak représente 25 à 30% de toutes les activités nautiques,
- Le Kayak = 45 salariés dans le Finistère en équivalent plein temps.

Connaissance des pratiques

Marc Berçon souligne l'importance des pratiques libres et son augmentation régulière.

Jean Marc Terrade : « l'Iroise est fréquentée par 2 grands types de pratiquants : les pratiquants réguliers (que l'on retrouve dans 4 structures significatives : FFK, CK Mer, Pagayeurs Marins et Forumkayakdemer.eu et ceux qui pratiquent occasionnellement, principalement en kayak ouverts ».

On peut faire également une approche par zones de navigation avec 3 zones :

- zones d'évolution des engins de plage (et de location),
- zones abritées ou proches d'un abri,
- zones engagées qui nécessitent de l'autonomie.

Il rappelle que 15 à 18000 « sit-on-top » sont vendus en France chaque année.

Yves Beghin : Du point de vue réglementaire, on peut différencier par catégories de navigation : les engins de plage, les engins immatriculés pour des navigations à moins de 2 milles et les engins immatriculés pour des navigations à moins de 6 milles d'un abri.

Dans le cadre de pratique de la randonnée, les kayakistes ont reçu, en règle générale, une formation (compagnonnage) au sein de clubs ou par des professionnels ou autres, et pratiquent, en général, non encadrés en autonomie.

Olivier Estienne s'interroge sur la démarche d'identification des acteurs, sachant qu'une partie des pratiquants sont des individuels.

Philippe Gredat précise qu'il est important de savoir « qui fait quoi » sans opposer les pratiques entre elles.

Marc Berçon souligne qu'on bénéficie d'un contexte local sans équivalent en France au niveau visibilité et de structuration des pratiquants « kayak ».

Jean Marc Terrade précise que les pratiquants côtiers (navigants vers les îles) sont pour moitié des locaux (Finistériens). L'autre moitié est constituée de personnes n'habitant pas le Finistère (venant de toute la France). Celles-ci sont parfois adhérentes à des associations nationales et peuvent être sensibilisées par le biais de ces associations. Dans tous les cas, la proportion de Kayakistes attirés par les îles reste marginale.

Olivier Parsy estime à 25 le nombre de kayakistes présents au camping de Molène lors d'un week end en saison. En cumulant rapidement les différents membres des associations susceptibles de naviguer dans l'archipel de Molène, on arrive à un chiffre **potentiel maximum** de 1000 personnes pour l'ensemble de la France, sachant que tous n'y vont pas chaque année.

David Appéré évalue à 60 le nombre de personnes emmenées par le CKB sur les îles chaque année.

Marc Berçon s'interroge sur la manière pour toucher le public ayant des pratiques libres sur kayak type « sit on top (le plus grand nombre). Comment les canaliser et faire passer l'information?

Jean Yves Colin tient à rappeler que la sécurité demeure le souci n°1 en matière de pratiques individuelles, autant que l'environnement. Il plaide pour une égale priorité dans les messages à communiquer aux particuliers.

Bernard Moulin invoque la responsabilité des loueurs et vendeurs.

Olivier Parsy indique que les chiffres de la SNSM montre que, proportionnellement, il y a moins d'accidents que dans d'autres activités, même si il y a un problème de diffusion de l'information.

Jean Marc Terrade indique que, voilà 5 ans, le nombre d'accidents était proche de 0.

Actuellement, il y a une forte augmentation.

Yves Beghin : « les vendeurs donnent le minimum d'information ».

A noter que cette préoccupation reste largement ignorée des constructeurs qui s'exonèrent de leur responsabilité par une information minimale sur les risques encourus par le pratiquant avec ce type de matériel.

Yves Beghin cite l'exemple de la FIN qui réclame une réduction de la taille minimale donnant droit à l'immatriculation des embarcations.

Jean Marc Terrade pense qu'il faut communiquer sur la notion « de milieu engagé » que constituent les îles au niveau navigation.

En matière de sécurité, Philippe Gredat s'interroge sur les messages que le Parc pourrait éventuellement faire passer et sur la pertinence de ce rôle pour le Parc.

Proposition : un autocollant émis par les constructeurs sur le principe de celui réalisé par les Pagayeurs marins.

Un volet environnement est prévu lors de la fête du nautisme.

Le Kayak peut être également utilisé pour la pêche et la chasse sous marine.

Les pratiquants réguliers ont, en général, une bonne connaissance du milieu.

La prévention des risques va de pair avec une connaissance approfondie du milieu, on retrouve ce cas de figure dans bon nombre de « sports nature » pratiqués en montagne.

Accompagnement ou encadrement ?

Est-il obligatoire d'avoir un certain niveau de compétence ou un encadrement pour aller dans un espace naturel demandant un engagement du pratiquant ?

Yves béghin rejette l'idée d'avoir un encadrement obligatoire pour naviguer en Iroise.

Jean Marie Terrade suggère un accompagnement pour découvrir l'environnement sur le modèle des guides de haute montagne. Cette démarche a été initiée avec les formations « mer » du comité régional de la FFCK.

Marc Berçon pense que cette démarche ne peut être généralisée.

Yves Béghin rappelle la formation par compagnonnage effectuée au sein des clubs et associations.

Yves Guilbaud : « Il n'est pas concevable de vouloir contrôler toutes les formes de pratiques. La constitution d'un réseau d'information délivrant une véritable communication organisée et accessible me semble plus efficace ».

Yves Begin rebondit en affirmant qu'une communication du Parc marin relayée par les 4 structures (FFK, CK Mer, Pagayeurs Marins et Forumkayakdemer.eu) toucherait plus de monde.

Jean Marc Terrade demande si le Parc marin peut être sollicité pour des interventions et participations pour des « porter à connaissance » ou des formations pour tous les publics.

Marc Berçon oppose que cela ne peut être réalisé pour tous les niveaux de pratiques, mais cela pourrait se faire, par exemple, au niveau des encadrants, charge à eux de faire ensuite circuler l'information.

Sylvain Dromzee prend l'exemple de Port Cros dont la communication est relayée sur le terrain par un certain nombre de prestataires qui bénéficient en retour d'un label pour promouvoir leur activité. Ce partenariat labellisé permet de sous traiter l'accueil du public sans perdre la main sur les contenus.

Pour Jean Yves Colin la dimension « terrain » ne doit pas être perdue de vue, dès qu'on délivre des messages à caractère environnementale.

Le bivouac

Le bivouac est un sujet sensible pour les gestionnaires d'espaces naturels et crucial pour les kayakistes randonneurs.

Il semble que, malgré une interdiction de bivouac en zone naturelle protégée, un certain nombre de bivouacs soient organisés en particulier dans l'archipel de Molène.

Philippe Gredat demande de faire un point sur la situation actuelle.

Olivier Parsy précise que la réglementation est relativement respectée, avec des bivouacs organisés au camping de Molène, même si pour des raisons de sécurité (fatigue ou fort de courant dans la Chimère par exemple) il est arrivé que l'île aux chrétiens ou Quémènes soit ponctuellement utilisées.

Yves Béghin soulève la question de l'impact en demandant si le Parc a déjà eu connaissance de dégradations imputables aux bivouacs de kayakistes.

Philippe Gredat insiste sur la nécessité de prendre en compte l'ensemble des pratiques et pas seulement le kayak.

Yves Guilbaud souhaite qu'on identifie les lieux concernés.

Jean Marc Terrade rappelle, qu'« avant », le bivouac se pratiquait partout essentiellement par ignorance de la réglementation et qu'à sa connaissance, il n'existe aucun élément probant de l'impact de cette pratique.

Il le considère comme faible, si on le compare au dérangement plus préjudiciable.

Comment faire pour que la réglementation soit mieux respectée, et la protection des écosystèmes mieux prise en compte?

Comment faire pour canaliser l'ensemble des pratiquants ?

Tous les participants ont conscience, et se sentent responsables des risques potentiels de leur pratique du kayak dans les espaces sensibles.

Le principal lieu où le bivouac reste possible est à priori le camping de Molène.

Au contraire, il est jugé primordial que des zones comme Béniguet (trop près du continent) soient interdites pour ne pas encourager la pratique.

Marc Berçon souscrit au principe de points de chutes éloignés de la côte autorisés.

Olivier Parsy se demande pourquoi ne pas adopter la solution inspirée des parcs en montagne avec un bivouac toléré dans certaines conditions (1h de l'entrée du parc, entre le coucher et le lever du soleil).

Olivier Etienne fait remarquer que ce raisonnement doit tenir compte des autres pratiques nautiques (1 heure de pagaie = 6 minutes au moteur).

L'opportunité d'un aménagement minimum de ces sites, notamment de toilettes est évoqué.

Sylvain Dromzee pense que la question est prématurée et que ce serait un recul dans l'autonomie et la responsabilisation des pratiquants.

Activités encadrées au départ de Molène

Philippe Gredat sollicite le témoignage de Quentin Cuillandre, prestataire kayak au départ de Molène.

Quentin Cuillandre propose à la fois de la location de « Sit-on-top » (= 5% de l'activité) et des sorties accompagnées dans l'Archipel (= 95% de l'activité) par exemple le tour de Molène, de son Lédenez, un aller retour vers Trielen

S'il s'agit de simple location, les pratiquants reçoivent des informations sur les conditions de navigations avec un itinéraire limité défini au préalable. Pour des destinations plus éloignées (Litiry, Banalec...) l'encadrement est obligatoire.

Kayak et développement

Philippe Gredat demande de quelles manières le kayak pourrait être un support de découverte ou créateur de lien social (voir expérience de Bernard Moulin) ou autre ?

Marc Berçon plaide pour des échanges réciproques entre les kayakistes et les autres acteurs en particulier les gestionnaires d'espaces naturels.

Le milieu associatif et sportif est déjà impliqué dans la sauvegarde et le respect des sites de pratiques (nettoyage du littoral, réseau d'alerte et de veille...)

Alexis Wargniez propose aux kayakistes de participer au réseau d'observation et de collecte d'informations sur le requin pélerin et les capsules d'œufs de raies.

Jean Marc Terrade fait remarquer le manque de retour et de restitution par les initiateurs du réseau.

De plus, il faut plus qu'une restitution de données ponctuelle et descriptive, mais il faut avoir également une mise en perspective et rendre ces données utilisables par les acteurs ultérieurement avec les propres groupes de pratiquants. (Exemple: un encadrant kayak ayant participé à la collecte de capsules d'œufs de raie pourra « raconter » son expérience s'il possède un certain nombre de données en retour).

En guise d'illustration, JMT cite le travail réalisé par le centre « Bon vent » concernant le recul de la dune du Dossen. Les relevés effectués par le centre avec les enfants étaient transmis à l'UBO qui effectuait la synthèse des données, pour ensuite les remettre à disposition du centre pour une exploitation avec les enfants ...etc.

Cette démarche participative nécessite la circulation des informations dans les 2 sens.

Cela pourrait s'envisager avec le Parc marin.

Philippe Gredat ajoute la nécessité d'une communication narrative, plutôt que descriptive.

A noter : Cela nécessite un travail d'animation de terrain en parallèle à la collecte de données.

Olivier Estienne s'interroge sur les éventuels biais induits par ce type de réseau de collecte de données, notamment du point de vue de sa représentativité : inégalité des pressions d'observation, qualification des observateurs...

Jean Marc Terrade annonce à l'automne prochain la tenue à Caen des assises de l'éducation à l'environnement avec des thématiques sport nature.

Yves Guilbaud pose la question des suite à la réunion de ce jour.

Philippe Gredat rappelle les échéances concernant l'élaboration du plan de gestion avec les tenues de la commission thématique « tourisme et nautisme en juin (*En réalité, elles seront programmées en septembre*).

Yves Béghin souhaite s'assurer qu'il n'y ait pas de remise en cause de la réglementation existante notamment en ce qui concerne le débarquement sur l'estran.

Philippe Gredat rappelle que l'on doit considérer les différents usages sur un site dans leur globalité, que les orientations seront prises par le conseil de gestion dans lequel sont représentés tous les usagers de l'Iroise.

Sylvain Dromzee indique que les kayakistes sont représentés au conseil de gestion par les acteurs de la plaisance et sont très minoritaires.

Philippe Gredat : Les pratiques vont globalement évoluer dans les années à venir

Marc Berçon indique les choses n'évolue pas toujours dans le bon sens. Par exemple depuis une autorisation de circulation des VNM, des jet-ski et scooters des mers circulent autour de Guidel avec des réels risques de collision notamment avec les kayaks. Toutes les activités ne se valent pas, il ne peut y avoir un règlement unique.

Olivier Estienne regrette que l'essentiel des discussions soient restées cantonnées à l'archipel de Molène, ne concernant qu'une élite (les himalayistes en analogie à la montagne), Ce n'est pas l'essentiel de la pratique.

Jean Marc Terrade rétorque que les répercussions des activités Kayak pratiquées sur le linéaire côtier sont plus « solubles » avec les autres activités que pour la partie insulaire.

Liste des abréviations

APAS : Association Paritaire d'Action Sociale

APECS : Association Pour l'Etude et la Conservation de Sélaciens

CKB : Canoë Kayak de Brest

CK/mer : Connaissance du Kayak de mer

PNMI : Parc naturel marin d'Iroise

NEF : Nautisme en Finistère

REEB : Réseau d'Education à l'Environnement de Bretagne